

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20171106_06

Séance du 6 novembre 2017

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :
30 octobre 2017

Date d'affichage :
13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claudine QUATREPOINT (Procuration à Florent SERRETTE), Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande d'acquisition de la parcelle AB 64

M. le Maire fait part d'une demande d'achat de la parcelle AB 64 d'une surface de 133 m² du gérant du garage TLB Automobiles.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de vendre ce terrain au prix de 25 €/m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur. Il sera stipulé que, en cas de décaissement du terrain, un mur de soutènement devra être réalisé à la charge de l'acquéreur pour maintenir le terrain voisin qui bénéficie d'un emplacement réservé pour la réalisation ultérieure de places communales de stationnement ;

- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte de vente.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE